

COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE

Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Validé par les membres du comité directeur

GOLBEY le 22 juin 2017 – 18 h 30

Présents : Jean-Paul BERETTA, Régis CHRISTAL, Christophe COSSIN, Essy ERFANI, Isabelle FRIRY, Eric MATHIS, Pascal MEURET, René PARIS, Etienne ROBERT, Laurent SONNEFRAUD, Dominique THIRION, Allain VOYEN, Jean-Pierre VOYEN.

Excusée : Geneviève GERARD, Jean-Paul GUIMBERT, Laurent HASS, Jean-François RUIZ, Jocelyne VOYEN.

1- Informations du Président

Point sur les **demandes de subventions** en cours : octroi d'une aide de 4700€ (contre 4850€ en 2016) pour les contrats d'objectif 2017 du conseil départemental. Le dossier d'appel à projet est en cours ainsi que celui du CNDS. Pour le dossier appel à projet, accord de subvention de 500€ (dossier 1540€ soit 32.5% de subvention).

Charte sport clubs : les courriers du conseil départemental sont en cours. L'Enveloppe allouée pour le tennis de table en 2017 se monte à 8 900 € pour des demandes Clubs d'un montant de 14998,15€. La moyenne de subvention est de 635.71€par club. Méthode de calcul : l'examen des dossiers a permis de ressortir les matières consommables (balles, habillement...) et de déterminer le pourcentage de consommable par demande. Ce pourcentage a permis de calculer un montant subventionnable pondéré prenant en compte les consommables à 50%. Le montant de la subvention a été calculé en fonction de ce montant pondéré. La somme de 8900€ a été atteinte en ôtant 15€ sur une aide à 100% Le club de THIAVILLE a déposé un dossier qui a été égaré au Conseil départemental, le club sera tout de même aidé cette année avec un budget alloué à la prochaine session de l'assemblée. Le club de RUPT SUR MOSELLE a déposé son dossier bien trop tardivement et n'aura pas d'aide cette année

Création d'une classe sport à Fraize : un arrêté de création d'une classe sportive à Fraize a été pris par l'Académie le 1^{er} juin. Actuellement il y aurait 12 préinscriptions (infos Denis LAMAZE).

Un budget prévisionnel de 2430€ a été établi par Denis LAMAZE mais il est très indicatif, et ne peut que servir de base. Au niveau matériel, le collège de Fraize disposerait de 10 tables quasiment neuves. Il faut prévoir une aide en petit matériel : raquettes, balles et autre matériel CD. Vote pour une subvention directe au club d'Anould plutôt qu'un partenariat : 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention. Vote pour définir le montant de l'aide, après un débat, 2 propositions sont soumises au vote : montant de 500€ renouvelable une fois en fonction des besoins, (soit un maximum de 1000€), ou versement unique de 500€. La deuxième proposition, versement unique de 500€ au total est adoptée par 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Ce soutien à la création et au fonctionnement d'une classe sportive a été notifié dans la demande de subvention CNDS projet 6 « aide, développement de la pratique de haut niveau » pour un global de 2000€ de demande. Dans tous les cas faire un point à l'issue du 1^{er} trimestre, et en fin d'année scolaire pour reconduction partenariat ou non. Il sera possible de dénoncer la convention en cours d'année.

Convention USEP : le projet de convention présenté par l'Education nationale a été retourné avec deux avenants demandés par le CD88 : nombre de projets limité, pas de participation aux frais de transport des élèves. Pas de nouvelles depuis.

Contacts avec Laurent HASS : une rencontre a eu lieu à sa demande avec Laurent HASS concernant son statut actuel (employé à mi-temps sur Vittel et Mirecourt). Laurent questionne sur les possibilités d'être salarié par le CD, soit par un contrat embauche à temps partiel, soit par la création d'un groupement d'employeur avec Vittel, Mirecourt, CD 88 et d'autres partenaires (clubs qui sont intéressés par des prestations), soit créer une micro entreprise, et présenter ses services, soit augmenter son contrat à Vittel, qui ensuite nous le détache pour des missions ponctuelles (animations, prestations de service, stages...). Nous devons dans ce dernier cas donner un engagement de principe à son employeur. Sachant que nous ne travaillons qu'en ponctuel. Cette dernière alternative est probablement la seule envisageable compte tenu de la situation actuelle. Stéphane CACHET est dans cette optique. Le CD vote 5 voix pour, 2 contre et 5 abstentions la possibilité d'employer un salarié extérieur en régie hors tarifs de défraiements du CD, selon les besoins, sur des missions ponctuelles et sans engagement formel.

Certificats Médicaux saison 2017 : tout licencié en possession d'un certificat médical postérieur au 1^{er} juillet 2016 peut soit retourner chez le médecin pour le renouveler, soit répondre au questionnaire médical joint à la demande de licence. Dans ce cas et s'il a répondu non à toutes les questions, il remettra au club le coupon d'attestation, son ancien certificat sera valable une année de plus, il devra à nouveau répondre au questionnaire l'année suivante. Dans tous les cas c'est le joueur qui s'engage et le certificat initial aura une durée maximale de 3 ans.

2- Commission sportive

Validation des **résultats du championnat par équipes et montées descentes** : au vu des résultats actuels de régionale, ANOULD 6 repêché de R4, de ce fait on récupère VITTEL 5ème en EDA, MONTHUREUX SUR SAONE qui descend de R4 demande à descendre en D1 donc on récupère MIRECOURT meilleur 6ème en EDB. Un autre 7ème de D1 se maintient c'est TREMONZEY au départage aux points avec BAINS LES BAINS.

Pyramide du Championnat par équipes seniors : pour l'instant on a 10 poules dans les Vosges. Si on modifie la pyramide on n'aura plus le renforcement du niveau supérieur qu'on voulait mettre en place. Et si on répartit autrement les poules des niveaux inférieurs, les distances géographiques pourraient être fortement augmentées. De plus si on modifie le règlement, on ne peut le faire que pour la saison 2018-2019, saison qui sera impactée en régionale par des refontes suite à la réforme de championnat de la ligue Grand Est. Unanimité pour attendre la réforme de la Ligue avant de se prononcer. On prendra la décision à mi saison.

Bilan Championnat par Equipes Jeunes : On maintient la formule en essayant de décaler les journées par rapport aux journées de championnat pour avoir plus de monde. Démarrage à mi-octobre seulement. Les regroupements jeunes changent de nom et deviennent **interclubs jeunes départementaux**. À chaque tour des points seront attribués aux équipes présentes en vue d'un classement final après la dernière journée, suppression de la journée des titres pour cette épreuve. Le règlement et le barème seront revus avant le début de saison.

Calendrier 2017-2018 : AG du CD le 24 septembre à THIAVILLE SUR MEUTHE. Coupe des Vosges les 6 janvier - 10 février - 31 mars - 21 avril - 12 mai - 26 mai - finales le 15 juin. Interclubs jeunes (ancien championnat jeunes) les 18 novembre - 9 décembre - 13 janvier - 24 février - 31 mars - 26 mai. Interclubs vétérans et féminins le 11 novembre. Challenges jeunes les 3 décembre et 13 mai. Challenge Payeur : 29 avril. Challenge Fischer le 11 février.

Délégué du CD88 lors des manifestations Vosges : sur 6 épreuves, challenges jeunes, Fischer, Payeur, championnat des Vosges TC et finales par classement, nomination d'un délégué volontaire (membre du CD) qui sera sur place et servira d'intermédiaire entre le JA et la presse, entre le JA et l'organisateur, il aidera pour le calcul des challenges, vérifiera les récompenses, aidera à la préparation et à la remise des récompenses. Pas d'indemnité mais possibilité de fiche de dons pour le déplacement.

Les clubs devront **annoncer** lors de l'inscription des équipes le **type de balles utilisées** (plastique ou celluloïd). Case à cocher sur le formulaire. Seules les feuilles de rencontre comportant des litiges devront être envoyées à la commission sportive.

Il faut prendre une décision concernant le résultat de la **rencontre ANOULD THAON CHENIMENIL en D2** arrêtée suite à un incident entre un joueur et l'arbitre de la partie. Après l'arrêt de la rencontre, les joueurs de THAON ont refusé de la reprendre. Vote à 5 voix pour 1 contre et 2 abstentions pour valider l'arrêt du score à 5-3 acquis pour THAON au moment de l'incident puisque plus de la moitié des parties étaient jouées.

La commission sportive régionale a défini les **organisations régionales 2017-2018** : 2 tour de critérium fédéral régional auront lieu à VITTEL et SAINT DIE DES VOSGES, 1 tour à BRIEY, les championnats Grand Est seront à METZ, les interclubs à SAINT DIE DES VOSGES, EPINAL et THIAVILLE. Le championnat Grand Est vétérans sera à SAINT DIE DES VOSGES. L'organisation du **championnat régional** est en réflexion, on pourrait s'orienter vers un championnat régional géographique intégral en supprimant l'échelon départemental.

3- Commission technique

Pour la commission technique, les 6 **regroupements du championnat jeune** par équipes se sont déroulés dans de très bonnes conditions avec la participation de René PARIS, Pascal MEURET, Laurent HASS, Laurent SONNEFRAUD, Jeff RUIZ et Stéphane PAICHELER. Mise en place du robot ainsi que divers ateliers proposés aux joueurs et joueuses pendant les moments de repos avec un challenge permettant d'établir un classement. Travail en coup droit, revers, service et déplacement. La plus grosse participation aux ateliers a été établie au dernier regroupement à Dompain avec 38 joueurs. Fin des ateliers vers 17 h avec une remise de médailles.

Le **stage de Pâques** a eu lieu à DOMPAIRE du 10 au 12 avril 2017 avec comme encadrement Ludovic WANIN, Pascal MEURET, Laurent HASS et Jeff RUIZ. 21 participants, 8 clubs représentés dont 1 de Moselle. L'encadrement a proposé pendant ces 3 jours toute la gamme technique. Les séances ont débuté par un travail physique avec une montée descente pour évaluer le niveau de chacun. Tous les coups techniques ont été abordés avec les démonstrations de l'encadrement. L'hébergement et les repas ont été pris à l'hôtel à Dompain (très grande qualité des repas et du service). Je retiens pour ce stage une très grande motivation de tous et un sérieux qui mérite d'être signalé.

Une partie de l'équipe technique a également participé aux **Usépiades** les 2-4 et 5 mai à CONTREXEVILLE, avec le robot et des ateliers tout au long de ces trois journées. Belle réussite avec de nombreuses écoles représentées.

Les membres du CD n'ont pas reçu la liste des joueurs sélectionnés dans les deux équipes engagées pour les **inter CD**, seuls les clubs ont été informés. Laurent SONNEFRAUD se charge de la transmettre à tous.

Le CD décide de ne pas aller aux internationaux de NAMUR mais de privilégier les **Minicom's** à BLOIS.

4- Commission arbitrage

Depuis la dernière réunion de CD, les finales départementales par classement, le challenge Payeur, 2 journées de championnat par équipes jeune, les titres et barrages par équipes, le tournoi populaire, le challenge jeunes de printemps et les finales des coupes de Vosges ont été organisés.

Finales départementales par classement à MONTHUREUX SUR SAONE le 2 avril. BAINS LES BAINS, ELOYES et MONTHUREUX SUR SAONE en aide à l'arbitrage, juges-arbitres Allain VOYEN, Michel LABRIET et Hélène THIRION. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Challenge Payeur à RAON L'ETAPE (organisation ETIVAL) le 23 avril. EPINAL, MOYENMOUTIER et THAON CHENIMENIL en aide à l'arbitrage, juges-arbitres Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean Pierre VOYEN. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

5^{ème} et 6^{ème} tours de championnat par équipes jeune à EPINAL le 29 avril et DOMPAIRE le 13 mai. Le CD valide l'organisation et chaque club recevra une indemnité de 160 €.

Titres et barrages par équipes le 21 mai à CHARMES avec Régis CHRISTAL. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Tournoi populaire à MIRECOURT le 27 mai. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 120 €.

Challenge jeunes de printemps à MIRECOURT le 28 mai. BAZOILLES et VITTEL en aide à l'arbitrage, juges-arbitres René PARIS, Christophe COSSIN et Willy MEYERHOFF. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Finales des coupes des Vosges le 9 juin à SAINT MICHEL SUR MEUTHE (organisation LA BOURGONCE) avec Philippe LEMOINE au juge-arbitrage, le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 75€.

Amendes : RUPT SUR MOSELLE absent à l'aide à l'arbitrage sera pénalisé de 37 €. LA HOUSSIERE 3 et REMIREMONT forfaits en coupe des Vosges auront chacun une amende de 16€.

Formations arbitrage : 2 formations d'arbitre de clubs sur ANOULD et SAINT DIE DES VOSGES avec uniquement des candidats locaux ce qui est dommage.

29 arbitres de clubs 8 arbitres régionaux 5JA1 1 JA2 et 1 formatrice ont été reçus à la théorie, il reste des pratiques à passer. Le CD versera l'aide à la formation en fin de saison pour tous les grades obtenus.

5- Commission développement

Point licenciation : - 14 licences traditionnelles à ce jour et - 368 licences promos (peut être redressé). Pas de grosses évolutions notoires sur les traditionnelles. 120 licences événementielles pour l'instant, restent à saisir celles des USEPIADES (en attente de l'envoi de la liste des participants), le tournoi populaire de Mirecourt, et l'envoi de certains clubs.

USEPIADES de Contrexéville : Excellente animation qui s'est déroulée sur 3 jours avec 4 ateliers en permanence. Plus de 100 élèves touchées (région plaine), présence continue de 4 animateurs du CD (Laurent HASS 3 jours, Etienne ROBERT 3 jours, René et Béatrice PARIS 2 jours, Pascal MEURET 1 jour, service civique de THIAVILLE 1 jour)

Le tournoi populaire a été piloté par le club de MIRECOURT. Très bonne promotion de l'animation par le club qui a permis d'avoir 52 participants repartis en deux groupes jeunes et adultes. L'organisation et l'arbitrage ont été entièrement assumés par MIRECOURT. Récompenses pour les 8 premiers adultes et à tous les jeunes (à partir d'excédents compétitions Vosges)

Le dossier des **Cartes ZAP 88** a été envoyé au Conseil Départemental, Jean-Paul GUIMBERT transmettra les données.

La collecte des données pour la **bourse 2017** est en cours, un courrier de rappel sera fait aux clubs afin de clôturer l'action pour mi-juillet

6- Point financier

Le trésorier informe les membres qu'il est à jour au niveau de la saisie comptable à l'exception des opérations qui seront validées au cours de ce Comité Directeur à savoir, les dernières organisations (indemnisation des clubs et des arbitres), les frais de déplacements des membres ainsi que les opérations à passer en fin d'exercice.

A ce jour, le montant des charges s'élève à 27 813,08€ et celui des produits à 31 901,78€ soit une différence positive de 4088,70€. Il précise que seules quelques recettes restent à encaisser : la subvention de la Ligue (1600,00€) à condition que les objectifs soient atteints et le solde des quotes-parts des licences et du critérium fédéral (environ 1700,00€). Quant aux dépenses, il reste à comptabiliser, les frais de participation aux Inter-CD, les bourses aux clubs pour 3000,00€, l'aide aux licences promotionnelles des jeunes (autour de 4000,00€), et les aides à la formation des arbitres et cadres techniques. On peut dès à présent prévoir un déficit au-delà de 5000,00€.

A l'énoncé de ces chiffres, le Président souhaite évoquer la problématique du **déficit chronique** de ces dernières années et de faire un constat. D'une part, nous engageons des actions qui augmentent nos charges (ex championnat jeunes, partenariats...) qui ne peuvent être remises en causes, et

d'autre part les dotations diminuent, en particulier les subventions des organismes d'état. Nous vivons depuis un bon nombre d'année en « surrégime ». Nous nous sommes maintenus grâce à un niveau de fonds associatifs satisfaisant mais qui diminue chaque année par l'imputation des déficits successifs. Cette situation ne saurait durer. Nous n'avons pas de visibilité sur les aides de la nouvelle LGETT (il faut savoir qu'au cours de la dernière olympiade l'aide de la LLTT est passée de 4000€ à 1600€). De même, suite à la publication des tarifs de la LGETT pour la prochaine saison, à nombre de licences égal nous allons avoir une baisse de recette autour de 600,00€ du fait de la baisse des quotes-parts départementales (pour exemple -0,65€ par licence pour les traditionnelles V/S/J etc...)

C'est pourquoi, pour parvenir à équilibrer nos comptes et continuer à mener nos actions envers les licenciés et les clubs nous devons opérer un redressement de l'ordre de 5000€ /an.

Le trésorier ajoute qu'il n'y pas de solution miracle en économie, il faut, d'une part maîtriser voire diminuer les dépenses et augmenter sensiblement les recettes.

Les Solutions proposées :

- **Augmentation des recettes** : création d'une **cotisation départementale**, solution proposée par les instances pour rééquilibrer nos comptes. Cette cotisation serait versée par les clubs à partir de critères définis par le CD, par exemple une cotisation supplémentaire par licence ou une cotisation fixe par club. Les clubs pouvant répercuter cette cotisation à leurs adhérents en l'ajoutant au prix des licences (par exemple 2€ par licence traditionnelle et 1€ par licence promotionnelle). Pour rappel, sur une licence de 50€ : **18.15€ FFTT, 26.85€ LGE, 5€ CD**
Le CD vote à 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention la création d'une cotisation départementale basée sur la licence, 2,00€ sur la licence traditionnelle et 1,00€ pour les licences promotionnelles. Nous proposons aux clubs de répercuter cette cotisation sur le prix des licences, et financièrement d'encaisser cette participation avant de la verser au CD, cette formule est transparente au niveau des budgets clubs.

Cette cotisation départementale sera calculée sur le nombre de licences du club arrêté en fin d'exercice soit au 30/06/2018 et imputé à l'exercice comptable 2017-2018. Elle sera portée sur la fiche financière des clubs en début d'année 2018-2019.

- **Réduction des dépenses** : proposition de suspendre la **bourse d'aide aux clubs** (rappel du contexte de la création de cette prime avec des fonds associatifs à l'époque de + de 60000€). Résultat du vote : 3 voix pour la suspension, 6 contre et 3 abstentions. Le système de l'octroi de bourse est maintenu ainsi que le remboursement des licences promotionnelles des catégories P/B/M. La proposition de diminuer le coût d'achat des récompenses est évoquée. Allain VOYEN est chargé de revoir le tableau des récompenses en en réduisant le nombre. Ensuite, un appel d'offre sera fait auprès de plusieurs fournisseurs afin de faire jouer la concurrence.

Tarifs 2017/2018 : le tableau des tarifs est présenté et commenté. Il faudra y ajouter l'homologation des tournois promotionnels (qui est gratuite) ainsi que la nouvelle cotisation départementale. Les tarifs 2017-2018 sont soumis au vote des membres du CD avec pour résultat : 10 pour, 1 contre, 1 abstention.

La séance est levée à 22 heures 30.

La Secrétaire,
Isabelle FRIRY

Le Président,
Etienne ROBERT